
avis citoyen au cas que la pièce jointe ne soit pas arrivée

karola <karolakolbe@proton.me>

18 septembre 2026 à 09:25

À : "enquete.publique.lesomergues@gmail.com" <enquete.publique.lesomergues@gmail.com>

Objet : Avis citoyen sur le projet de PLU soumis à enquête publique concernant la commune « les Omergues »

Karola Kolbe

1920 anc. Rte de Forcalquier

04300 Limans

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de m'exprimer au sujet de l'enquête publique en cours en tant qu'habitant dans la vallée de la Laye depuis bientôt trente ans.

Il me semble que la nécessité et les objectifs d'un PLU pour les Omergues disposant déjà d'une carte communale ne sont pas développés par la mairie de manière explicite.

Si en arrière-pensée il s'agirait de pouvoir implanter des centrales photovoltaïques au sol, il faudrait prendre en considération les éléments suivants :

- il existe déjà deux centrales PV en fonctionnement
- deux projets de centrales PV ont reçu des avis négatifs ou critiques du CDPENAF, du CDNPS, de la MRAe et même de la Préfecture.
- la commune souhaite poursuivre son PLU en compatibilité avec la loi Climat et Résilience. Cette même loi exige la réduction de l'artificialisation des sols.

Il me semble qu'après un été marqué par des épisodes de canicule et sécheresse extrême, 100 000 ha de forêt partis en fumée, il faut préserver au maximum nos forêts qui ne remplissent plus aujourd'hui leur rôle de puits de carbone, ainsi que tous nos espaces naturels et agricoles. Tenant compte de tous ces points, je vous demande, Mr le commissaire enquêteur de refuser ce PLU dans son état actuel.

Le 17 septembre 2026, Karola Kolbe

Sent with [Proton Mail](#) secure email.



2026-09-18 les Omergues.pdf

564K

Objet : Avis citoyen sur le projet de PLU soumis à enquête publique concernant la commune « les Omergues »

Karola Kolbe
1920 anc. Rte de Forcalquier
04300 Limans

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de m'exprimer au sujet de l'enquête publique en cours en tant qu'habitant dans la vallée de la Laye depuis bientôt trente ans.

Il me semble que la nécessité et les objectifs d'un PLU pour les Omergues disposant déjà d'une carte communale ne sont pas développés par la mairie de manière explicite. Si en arrière-pensée il s'agirait de pouvoir implanter des centrales photovoltaïques au sol, il faudrait prendre en considération les éléments suivants :

- il existe déjà deux centrales PV en fonctionnement
- deux projets de centrales PV ont reçu des avis négatifs ou critiques du CDPENAF, du CDNPS, de la MRAe et même de la Préfecture.
- la commune souhaite poursuivre son PLU en compatibilité avec la loi Climat et Résilience. Cette même loi exige la réduction de l'artificialisation des sols.

Il me semble qu'après un été marqué par des épisodes de canicule et sécheresse extrême, 100 000 ha de forêt partis en fumée, il faut préserver au maximum nos forêts qui ne remplissent plus aujourd'hui leur rôle de puits de carbone, ainsi que tous nos espaces naturels et agricoles. Tenant compte de tous ces points, je vous demande, Mr le commissaire enquêteur de refuser ce PLU dans son état actuel.

Le 17 septembre 2026, Karola Kolbe

